

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 462 600**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 16641**

(54) Serre-câbles.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 B 2/08.

(22) Date de dépôt..... 25 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 27 juillet 1979, n° GM 79 21 506 8.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

(71) Déposant : Société en commandite simple dite : A. RAYMOND, résidant en France.

(72) Invention de : Patrick De Robertis.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : G. Souillard, Ets A. Raymond,  
113, cours Berriat, 38028 Grenoble Cedex.

1 L'invention concerne un serre-câbles réalisée en matière plastique élastiquement dure, se composant d'une  
lisé en matière plastique élastiquement dure, se composant d'une  
bande de serrage de forme allongée munie d'une série de nervures  
transversales, et d'un tendeur amovible disposé à l'extrémité de  
5 cette bande, comportant une ouverture de passage pour l'introduction de l'extrémité libre de la bande de serrage, ouverture à l'intérieur de laquelle fait saillie un verrou de blocage qui vient s'engager entre les nervures transversales de la bande, et qui est fixé sur la paroi latérale du tendeur dans des conditions lui permettant de se déformer élastiquement, ledit tendeur présentant en  
10 l'occurrence un ergot de dégagement manoeuvrable à la main, au moyen duquel il est possible de dégager le verrou de blocage de sa position d'enclenchement.

15 De tels serre-câbles, connus par exemple par le modèle d'utilité DE 1 069 539, permettent d'une part d'obtenir un verrouillage rapide et sûr de la bande de serrage introduite dans le tendeur, et présentent d'autre part l'avantage de ce qu'il est possible, en cas de besoin, de débloquer cette bande à la main sans difficulté. Mais cette dernière opération n'est cependant, en particulier dans le cas d'un câble solidement bridé en  
20 position, pas réalisable sans la mise en jeu d'un effort relativement important, et implique de plus un certain degré d'habileté de la part de celui qui l'effectue, car la bande de serrage se trouvant sous l'effet de la tension de courbure, suit le verrou de blocage lorsque celui-ci se trouve replié vers l'arrière. L'extrémité formant saillie de la bande de serrage doit donc être maintenue tirée vers le bas, à l'aide de la main libre, jusqu'à ce qu'elle soit intégralement retirée par en-dessous du verrou de blocage en position relevée.  
25

30 Pour pallier un tel inconvénient, la présente invention propose de disposer, dans le cas du serre-câbles dont il a été question au début de ce descriptif, au-dessus de la barrette de base ou de la plaque de base du tendeur (pour un observateur placé dans le sens de l'introduction de la bande), derrière le verrou de blocage, une barrette transversale empêchant toute réaction ou cédage élastique de la bande de serrage introduite. On obtient ainsi de façon simple qu'il n'y ait plus que très peu à replier vers l'arrière le verrou de blocage pour dégager la dent du verrou de blocage des rainures transversales de la bande de serrage.  
35  
40

Cet avantage revêt alors une importance toute particulière lorsque l'on envisage, pour augmenter la force de retenue, de munir le verrou de blocage de plusieurs dents, possibilité qui constitue une autre particularité de l'invention.

5 L'effort qu'il est nécessaire de mettre en jeu pour relever le verrou de blocage peut en outre, suivant une autre caractéristique encore de l'invention, être réduit par le fait que le verrou de blocage est relié aux parois latérales du tendeur par l'intermédiaire de barres de torsion.

10 La planche de schémas illustre un exemple de réalisation de l'invention, qui va être commenté plus en détails dans ce qui suit. Les différentes illustrations représentent respectivement :

15 Figure 1 - Le serre-câbles suivant l'invention, vue en coupe longitudinale suivant I - I, figure 2,

Figure 2 - Le serre-câbles vue en plan,

Figure 3 - Une vue du tendeur en coupe horizontale, suivant III - III, figure 1,

20 Figure 4 - Une vue en coupe de la bande de serrage, suivant IV - IV, figure 1, en regardant vers le tendeur, et

Figure 5 - un faisceau de câbles solidement enserré par le serre-câbles, avec le verrou de blocage en position enclenchée.

25 Le serre-câbles illustré par les figures se compose essentiellement d'une bande de serrage (1) munie de nervures transversales (3) et d'un tendeur (2) à l'extrémité de la bande (1) solidaire de celle-ci par réalisation monobloc, dans lequel la bande de serrage (1) placée autour d'un câble (17) ou d'un 30 faisceau de câbles (17) est introduite par son extrémité (4) (voir figure 5).

Le tendeur se compose en l'occurrence de deux parois latérales (5) et (6) qui sont reliées ensemble par les barrettes de fond (7) (9). Le tendeur (2) comporte en outre un verrou de blocage (10) muni de plusieurs dents (11), disposé, avec possibilité de réagir élastiquement, entre les parois latérales (5) et (6) par l'intermédiaire de barres de torsion (12), de préférence de forme circulaire. Les dents (11) sont en l'occurrence séparées par le même intervalle que le sont entre elles les nervures transversales (3) que comporte la bande de serrage (1), et viennent s'enga-

ger entre ces nervures, lorsque la bande de serrage (1) est enfilée entre le verrou de blocage (10) et les barrettes de fond (7) (9).

Pour faciliter l'introduction de l'extrême-  
mité de la bande de serrage (4) lorsqu'elle est enfilée dans le tendeur (2), les parois latérales (5) et (6) comportent sur leur face intérieure des gorges de guidage (13) qui comportent, sur leur côté introduction, des parties inclinées d'accès.

Le verrou de blocage est relié à un ergot de dégagement (15) faisant saillie au-dessus du tendeur (2), et qui permet de relever le verrou de blocage (10) pour le dégager de sa position d'enclenchement, par simple pression du doigt, sans l'aide de quelque accessoire que ce soit.

Derrière le verrou de blocage (10) (vu du côté introduction de la bande de serrage) se trouve disposé, au dessus des barrettes de fond (8) et (9) une barrette transversale (16) en-dessous de laquelle la bande de serrage (1) est enfilée. Cette barrette transversale (16) empêche la bande de serrage (1) de réagir élastiquement lors du relevage du verrou de blocage (10), ce qui fait qu'il n'est besoin de relever le verrou de blocage (10) que dans une proportion correspondant à la profondeur de pénétration des dents (11) entre les rainures transversales (13), pour pouvoir retirer la bande de serrage (1) du tendeur (2).

## R e v e n d i c a t i o n s

1 - Serre-câbles réalisé en matière plastique à cèdage élastique dur, se composant d'une bande de serrage de forme allongée munie de nervures transversales, et d'un tendeur amo-  
vable disposé à l'extrémité de cette bande, comportant une ouver-  
ture de passage pour l'introduction de l'extrémité libre de la ban-  
de de serrage, ouverture à l'intérieur de laquelle fait saillie un  
verrou de blocage qui vient s'engager entre les nervures transver-  
sales de cette bande, et qui est fixé sur la paroi latérale du ten-  
deur dans des conditions lui permettant de se déformer élastique-  
ment, ledit tendeur présentant en l'occurrence un ergot de dégageme-  
ment déplaçable à la main, et au moyen duquel il est possible de  
dégager le verrou de blocage de sa position d'enclenchement, s e  
c a r a c t é r i s a n t p a r l e f a i t q u ' a u - d e s s u s  
des barrettes de fond (7)(8)(9) et de la plaque de base du tendeur  
(2) (vu du côté introduction de la bande de serrage) en arrière du  
verrou de blocage (10) se trouve disposée une barrette transversale  
(16), qui empêche toute réaction ou cèdage élastique de la bande de  
serrage (1) en position d'introduction.

2 - Serre-câbles suivant la revendication 1, se caractérisant par le fait que le verrou de blocage (10) est muni de plusieurs dents (11).

3 - Serre-câbles suivant la revendication 1 ou 2, se caractérisant par le fait que le verrou de blocage (10) est relié aux parois latérales (5) et (6) du tendeur (2) par l'in-  
termédiaire de barres de torsion cylindriques (12).

Fig. 1

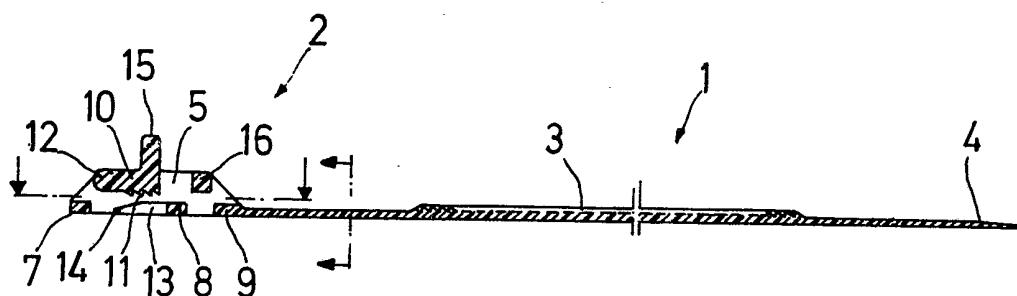


Fig. 2

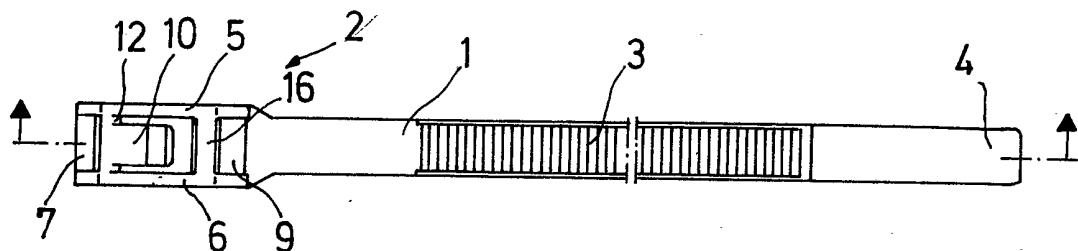


Fig. 3

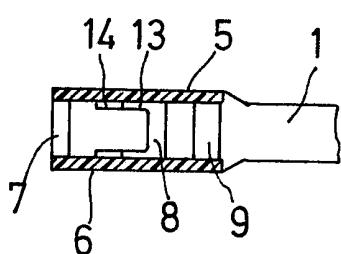


Fig. 5

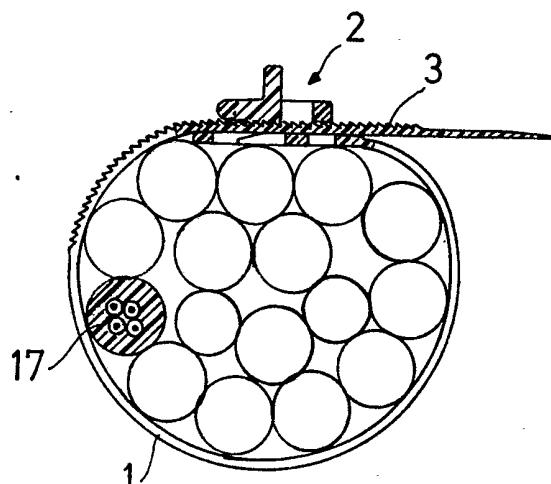


Fig. 4

